



Indemnités de licenciement.

Par **Benevenuto**, le **13/02/2020** à **12:00**

Bonjour,

J'ai 18 ANS et 4 mois d'ancienneté dans une société qui vient de déposer le bilan.

Quel sera le montant de mon indemnité de licenciement et le montant de mon ancienneté, sachant que mon salaire brut mensuel est de 3580 euros.

Merci de votre réponse.

Cordialement.

Par **P.M.**, le **19/02/2020** à **17:35**

Bonjour,

Il est à noter que l'ancienneté correspond au temps de présence au terme du préavis même non effectué et que si le mandataire judiciaire ne dispose pas d'assez de fonds c'est l'[AGS](#) qui devrait vous indemniser...